

**Conseil Municipal du 23 février 2017**

**Débat d’orientations budgétaires**

**Intervention de Mehdy Belabbas, rapporteur au nom de la majorité**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

**I/** **Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle d’orientation budgétaire**. C’est outil politique mais aussi pédagogique qui a pour but de renforcer la démocratie en instaurant, au sein du Conseil Municipal, une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif.

Depuis l’entrée en vigueur de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, le DOB s’effectue sur la base d’un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

**L’information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitant-e-s, puisque le Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB)** doit :

Comporter une présentation de la structure ainsi que de l’évolution des dépenses et des effectifs ;

Préciser notamment l’évolution prévisionnelle et l’exécution des dépenses de personnels, des rémunérations, des avantages en nature ainsi que du temps de travail.

L’ensemble de ces données a pour but d'assurer la maîtrise financière et de tenir compte des contraintes qui pèsent sur les finances publiques.

**II/ Vous le savez, nous travaillons quotidiennement dans un contexte général marqué par des difficultés qui s’inscrivent dans un temps long.**

Le contexte général demeure très préoccupant, avec la baisse continue des dotations de l’Etat aux collectivités territoriales. De fait, le pacte de responsabilité, annoncé par le gouvernement en 2014, prévoyait un plan d’économies budgétaires de 50 milliards d’euros, les collectivités locales devant produire un effort de 11 milliards. Malgré le cadeau présidentiel fait au Congrès des Maires de France en juin dernier, cet objectif a été quasiment atteint.

En outre, les propos du/de l’ancien candidat de la droite gouvernementale à l’élection présidentielle, François Fillon (du moins pour l'instant...), n’augurent rien de bon en la matière. Ce dernier avait « promis » un nouvel effort de l'ordre de 100 milliards d'euros en cinq ans pour redresser les finances publiques et amorcer le désendettement. Pour ce faire, il entendait réduire les effectifs de 500.000 agents dans la fonction publique. Sans préjuger de son successeur, Il n’est pas certain que son successeur/Monsieur… fasse preuve de beaucoup plus de mansuétude.

De plus, la Cour des comptes a émis, dans son rapport rendu public le 8 février dernier[[1]](#footnote-1), de sérieux doutes sur la capacité de la France à atteindre son objectif d'un déficit public ramené à 2,7% du PIB fin 2017 et souligne son retard dans le rétablissement des finances publiques, qui imposera au prochain exécutif des efforts "d'une ampleur inédite" sur les dépenses.

Au-delà de ce constat, "Les efforts pour maîtriser les dépenses devront être poursuivis et intensifiés si notre pays veut préserver sa capacité à faire des choix souverains et à rester crédible dans le concert européen, a souligné le premier président de la Cour des comptes Didier Migaud[[2]](#footnote-2).

Par conséquent, si le tableau est bien sombre, il ne saurait appeler ni à notre démission ni à notre renoncement. Au contraire, les Ivryen-ne-s ont plus que jamais besoin de d’élu-es fidèles à leurs convictions et à leurs ambitions.

**III/ Face aux coupes budgétaires, nous restons fidèles à notre cap politique, incarné par notre programme municipal « Ivry au cœur »,** qui est porteur de politiques émancipatrices, solidaires et environnementales. En ce qui concerne 2017, nous avons souhaité mettre l'accent les 4 axes suivants :

1. Amplifier la lutte contre l’exclusion sociale et la pauvreté (mise en place de l'Analyse des Besoins Sociaux, afin de cartographier le plus finement possible la situation humaine à Ivry, création d'un véritable CCAS).

2. Renforcer les actions communales dans le cadre de la transition écologique (poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire et du déploiement de la géothermie sur le territoire communal).

3. Favoriser le lien social au plus près des habitant-e-s (développement conjoint des comités de quartiers et maisons de quartier, priorité claire en direction des jeunes).

4. Anticiper les effets du développement de la Ville et les impacts de la mise en place du territoire et de la Métropole.

Par conséquent, nous devrons produire les efforts financiers qui font sens, dans la mesure où ils nous permettent de porter nos politiques et nos actions au service des Ivryen-ne-s.

**IV/ Pour cela, nous devons atteindre des objectifs précis et chiffrés.**

Ainsi, malgré les contraintes précitées, nous ne ferons pas appel au levier fiscal au delà d’une augmentation de 1.5 %, afin de limiter la pression fiscale sur Ivryen-ne-s, dans un contexte économique peu sûr. Nous devons éviter ainsi la facile tentation du « toujours plus d'impôts » pour compenser notre éventuelle incapacité à fournir des économies de fonctionnement en interne.

En revanche, nous devrons revaloriser modérément les tarifs des activités soumises au quotient familial en moyenne de 2%, à l’exception des accueils périscolaires - qui ont été augmentés de 10 % en septembre dernier - et des tarifs des séjours vacances. Je vous rappelle que notre Ville déploie une politique de quotient familial défiant toute concurrence, ce dont nous sommes particulièrement fiers. En outre, un effort même symbolique permet de ne pas dévaloriser l'ensemble des prestations offert par la Ville.

Pour financer notre ambitieux programme d'investissements de près de 32 millions d’euros, nous devons dégager un autofinancement de 4 millions d'euros, afin de pouvoir mobiliser un emprunt suffisant et soutenable.

C’est pour atteindre cet objectif que nous limiterons fortement les budgets d’investissement de la Direction des Bâtiments Communaux (DBC), de la Direction des Espaces Publics (DEP) et de la Direction des Services Informatiques (DSI). Il sera nécessaire de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, dont celles du personnel, qui ne devraient pas augmenter de plus de 1%.

Il conviendra de rester vigilant-e-s quant aux relations financières avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. En effet, l’année 2017 sera consacrée à la définition des intérêts métropolitains et territoriaux, avant d’engager de nouveaux transferts. Pour rappel, le fonds de compensation des charges territoriales provisoire pour 2016 est de 19,5 millions d'euros. Ce montant servira de base à la construction budgétaire 2017.

**V/ À l'image de la situation nationale, la baisse des recettes est un phénomène confirmé depuis quatre ans, que notre Ville doit pleinement prendre en compte.**

En ce qui concerne notre fonctionnement, le diagnostic est le suivant :

* la dotation globale de fonctionnement (DGF) passe ainsi de 11 millions d'euros en 2014 à 3,9 millions d'euros estimés pour 2017, même si notre La dotation de solidarité urbaine (DSU) connaît une augmentation de 200.000 €. À titre illustratif, la contribution au redressement des comptes publics représente un manque à gagner cumulé de 18,4 millions € proche donc des 20 millions d’€ que nous avions annoncé au début du mandat.
* Les allocations compensatrices (l'Etat verse chaque année aux collectivités territoriales des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale) sont estimées à un montant similaires à 2016, soit 1.6 millions €.
* Quant aux fonds de péréquation, la situation est contrastée car si Ivry devrait demeurer bénéficiaire nette (près de 400.000 € attendus) du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), notre contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) connaîtra en revanche une très forte augmentation (de l'ordre 700.000 d’euros).

En ce qui concerne notre fiscalité directe, le travail d'estimation quant aux bases des taxes foncières laisse présager une stagnation par rapport à 2016. Les bases de la taxe d'habitation sont plus dynamiques du fait de la construction régulière de logements sur la commune.

**VI/ Ce constat objectif réclame donc, comme l'année précédente, des efforts pour maîtriser notre fonctionnement.**

Dans cette perspective, afin de contenir « l’effet ciseau », la progression de nos dépenses de fonctionnement devra être maintenue dans une fourchette de 1%.

Elles intégreront néanmoins les dépenses liées à la mise en œuvre de nouveaux équipements publics (la crèche A. Lovelace, la maison de quartier Ivry Port), ainsi que les partenariats engagés notamment avec l’association Emmaüs, pour lutter contre les sites de grande précarité et accompagner les personnes vivant dans des situations de grande vulnérabilité.

Comme l'année dernière, les associations subventionnées devront une nouvelle fois partager nos efforts collectifs, dans la mesure où elles représentent une extension de l'action municipale, soit un coût de fonctionnement indirect.

Vous le savez, les dépenses de personnel à Ivry constituent une part importante de notre fonctionnement (près de 65% des dépenses de fonctionnement - tous budgets confondus). Cette structure atypique traduit le choix que nous avons fait de porter des politiques de proximité fortes. Mais pour être durablement en capacité de porter ces actions, nous devons être plus qu’attentifs à la progression de nos effectifs.

Pour l’année 2017, il est proposé de retenir un budget RH à 83 M€, ce qui signifie une diminution de 500.000€ par rapport aux besoins exprimés pour intégrer les dispositions gouvernementales (augmentation du point d’indice, des charges patronales, mise en places des parcours professionnels des carrières et des rémunérations) et le fonctionnement des nouveaux équipements en année pleine.

**VII/ Il est essentiel de comprendre que l'ensemble de ces efforts ne constitue en rien l'abandon d'une ambition progressiste et environnementale. Au contraire, il doit nous permettre de mettre en œuvre une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) soutenable et ambitieuse.**

Car Ivry se développe et notre PPI 2017 est le reflet de notre dynamisme. Alors que beaucoup de villes de taille comparable ont fait le choix de geler leurs investissements, nous maintenons les nôtres avec volontarisme. Ces derniers s'inscriront logiquement dans la continuité de ceux engagés en 2016. Sans être exhaustif et hiérarchiser les domaines de réalisations, nous pouvons citer les éléments suivants :

* Dans le secteur de la transition écologique, l’acquisition de tables de tri dans les écoles pour favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
* Dans le secteur culturel, les derniers règlements relatifs à l’installation du Centre Dramatique National au sein de la manufacture des œillets ;
* Dans le secteur Enseignement, la poursuite des opérations lancées comme l’extension / réhabilitation du groupe scolaire Makarenko ; la réhabilitation thermique des toitures et terrasses du groupe scolaire de l’Orme au Chat, les travaux de remise en état des écoles R. Franklin et P. Langevin suite aux sinistres intervenus au cours de l’année 2016 ;
* Dans le secteur social, l’aménagement des locaux pour l’ouverture de la maison de quartier Ivry Port.
* Dans le secteur du logement, les engagements pris auprès de bailleurs pour la réalisation de logements sociaux.
* Dans le secteur de la petite enfance, les travaux et le solde de l’acquisition des locaux dans les constructions neuves Rue Lamant pour permettre la création d’un équipement.

Bien évidemment, les recettes liées à l'investissement sont insuffisantes pour financer notre développement. Nous pouvons tout de même citer les éléments suivants :

* le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) élargi aux dépenses d’entretien des bâtiments publics et de voirie (3M€ anticipés),
* le produit des amendes de police,
* la taxe d’aménagement (estimée à ce stade à 1M€ environ)
* la contribution aux maires bâtisseurs au titre des constructions réalisées en 2016,
* les subventions et notamment les derniers versements relatifs à la réalisation du CDN, les participations pour la réhabilitation de l’Orme au Chat au titre du dispositif « territoire à énergie positive et croissance verte » et du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC),
* quelques cessions foncières pour un produit anticipé de 800.000€ hors opération immobilière Robin Thorez.

**VIII/ Malgré tout, nous devrons faire faire appel à l'emprunt et maintenir notre vigilance quant à notre endettement.**

Dans un contexte de croissance toujours faible en zone euro, d’inflation basse, la Banque Centrale Européenne devrait maintenir des taux relativement bas. Toutefois, des incertitudes pèsent sur l’économie mondiale, tandis que la Réserve Fédérale Américaine opère une remontée de ses taux. Autre point d'attention, les "spreads" - les écarts de taux auxquels les marchés prêtent l’argent aux États pour rembourser leurs dettes - ne cessent de se creuser entre la France et l’Allemagne : plus l’écart est élevé, plus la confiance s’érode et plus la prime de risque devient forte. C’est ce qu’il se passe avec la France. Un exemple concret, le 30 janvier dernier : la différence de taux entre la France et l’Allemagne était de 61 points de base. Berlin a emprunté sur 10 ans à 0,45% et au même moment, Paris empruntait à 1,06%.

Dans ces conditions, la Ville restera vigilante et poursuivra une gestion active de la dette dans une optique de diversification des prêteurs et d’optimisation des frais financiers. Comme l'année précédente, elle examinera la possibilité de se positionner sur des prêts à taux zéro. Plus globalement, afin de parer aux incertitudes de tout ordre, notre Ville entend maintenir le recours à l’emprunt et le niveau d’endettement à un niveau proche de 15 millions d'euros annuels pour les prochains exercices.

Ces orientations doivent nous conduire à voter notre budget en mars, soit un mois plus tôt que le précédent budget, afin de mieux accorder le rythme politique à la temporalité administrative. Les prochains exercices devront idéalement s'effectuer de plus en plus en amont. C’est en tout cas notre objectif pour le budget 2018.

**IX/ Voilà, mes cher-e-s collègues, les orientations générales présidant à la construction de notre budget.** Ces dernières doivent nous conduire à voter notre budget en mars, soit un mois plus tôt que le précédent budget, afin de mieux accorder le rythme politique à la temporalité administrative. Les prochains exercices devront idéalement s'effectuer de plus en plus en amont. C’est en tout cas notre objectif pour le budget 2018.

Ce budget s'inscrira dans la continuité du budget précédent, avec la même gageure : porter des politiques solidaires, émancipatrices et environnementales avec des moyens financiers toujours plus limités. Bref, « faire aussi bien avec moins » !

Ce défi, nous le relèverons une nouvelle fois, dans l'intérêt supérieur de chaque ivryen-ne.

Je vous remercie.

1. <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Le-rapport-public-annuel-2017> [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://www.capital.fr/bourse/actualites/la-cour-des-comptes-tres-dubitative-sur-le-deficit-2017-1205626> [↑](#footnote-ref-2)